Les transports

LES LANGUES OFFICIELLES

Question nº 3721-M. Herbert:

Quel pourcentage des fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources travaillant au Québec ont l'anglais comme première langue officielle?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources répond comme suit: 39.1 p. 100.

[Traduction]

M. Peterson: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

M. Young: Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire. J'ai demandé à plusieurs reprises au cours des dernières semaines quand le gouvernement répondrait aux questions nos 3380 à 3438 concernant les recommandations du rapport intitulé «Obstacles». On m'a chaque fois répondu que le secrétaire parlementaire s'affairait pour obtenir les réponses à ces questions; mais je commence à trouver que l'attitude du gouvernement relève de la farce grossière.

Ces questions sont d'une extrême importance. Le ministre concerné nous a déjà dit que les membres du cabinet s'étaient occupés de ces questions. Je ne vois donc vraiment pas ce qui peut empêcher le gouvernement d'y répondre.

M. Peterson: Madame le Président, je remercie le député de porter cette question à notre attention.

M. Young: Une fois de plus.

M. Peterson: Je promets d'en faire part à mon collègue dès son retour.

Je voudrais signaler aux députés que nous avons répondu jusqu'à présent à 2,809 questions, y compris celles auxquelles on a répondu aujourd'hui. Nous faisons de notre mieux pour répondre aussi sérieusement que possible aux questions qui nous sont posées.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au Feuilleton?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE TARIF-MARCHANDISES DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

L'hon. Don Mazankowski (Végréville) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'abandonner les droits historiques et statutaires des producteurs de grain de l'Ouest en proposant la suppression du

tarif marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau, en donnant ainsi des garanties aux chemins de fer et non aux producteurs; qu'elle regrette la mise en marche d'une enquête sans mandat clairement défini, sans disposition adéquate pour la participation des producteurs et sans renvoi au Parlement; qu'elle approuve en principe le paiement annuel par le gouvernement d'un montant équivalent au manque à gagner des chemins de fer pour 1981-82, à la condition que ces derniers satisfassent à des garanties suffisantes de fonctionnement et de capacité; et qu'elle demande au gouvernement de renvoyer le document «Énoncé la politique concernant les transports ferroviaires dans l'Ouest» au Comité permanent des transports pour étude approfondie.

• (1210)

—Le 8 février, le ministre des Transports (M. Pepin) a fait à Winnipeg, au nom du gouvernement libéral, une importante déclaration sur la politique de transport ferroviaire dans l'Ouest. Il a anoncé que le gouvernement comptait apporter d'importantes modifications à des dispositions inscrites dans nos coutumes et nos lois. Les conséquences de ces changements toucheront non seulement les producteurs canadiens, mais toute l'économie de l'Ouest. Cette politique a des répercussions considérables.

Pour commencer, monsieur l'Orateur, je voudrais, au nom de mon parti, protester énergiquement contre le fait que le ministre a annoncé cette mesure en dehors de la Chambre. Nous trouvons cela d'autant plus outrageant que la Chambre siégeait à ce moment-là. C'est une question d'une importance vitale pour l'ouest du pays, monsieur l'Orateur, et elle est également d'une importance nationale. Cela pourrait changer profondément le mode de vie d'un grand nombre de Canadiens. Le tarif statutaire peut être considéré comme le pilier de la société et de l'économie de l'Ouest canadien. Les changements proposés causent beaucoup d'agitation dans l'Ouest.

Vu la situation, nous pensions que le ministre aurait eu le bon sens de faire sa déclaration ici même et de se mettre à la disposition des députés de cette région pour éclaircir certaines choses.

Apparemment, le Parlement et les comités parlementaires ne seront pas consultés. Il semble également qu'au cours des quatre ou six prochains mois on s'arrangera pour négocier une entente en coulisse; Le Parlement restera à se tourner les pouces pendant qu'un groupe nommé par le ministre négociera une entente à huis clos. Le ministre nous a dit que si les agriculteurs ne sont pas d'accord, il imposera cette mesure unilatéralement. Autrement dit, les modalités de l'accord leur seront imposées; le gouvernement agira de toute façon.

Ce qui m'inquiète encore plus, c'est l'article paru dans le Globe and Mail du 8 février. Le ministre aurait dit, d'après ce journal, que le gouvernement ne peut pas se mettre à consulter le public sur une grande échelle. Je me demande si cela signifie qu'il compte agir de façon encore plus unilatérale; sans doute que oui. Le ministre prétendra probablement qu'il y a eu de très longues discussions; c'est vrai, monsieur l'Orateur, mais cette proposition n'a pas été débattue longuement.